



Partir avec ses enfants sans l'accord du papa

Par **mamie music**, le **08/06/2008** à **18:30**

Bonjour
Ma fille de 27 ans est maman de 3 enfants (7/5 et 2 ans) se sépare du papa de ses enfants. Celui ci est informé depuis septembre 2007. Elle réside sur la région parisienne et ne peut obtenir un logement (délai trop long et aucune possibilité de logement libre). Elle est en congé parental jusqu'en Août 2009. Elle vient d'obtenir l'accord du propriétaire d'un logement mais en région bordelaise (donc éloignement de 600 kms du papa).
Le papa refuse qu'elle parte avec les enfants.
Elle vient de déposer une main courante auprès du commissariat pour partir du domicile actuel en Juillet 2008.
Elle doit contacter le JAF de son département.
Doit elle attendre l'accord du JAF ou partir et faire les démarches sur son nouveau lieu de résidence ? Si elle part sans l'accord du papa, aura t'elle des poursuites ?
Merci pour votre réponse
Madame Mireille JUNCK